

Les Affaires Maritimes en grève

Journée de grève nationale chez les agents de feu les Affaires Maritimes, qui n'existent plus depuis le 1^{er} janvier. La grève, suivie à Cherbourg à 55 %, c'était pour la défense du service public des gens de mer.

Une intersyndicale des personnels des ex-Affaires Maritimes de la Manche (CGT, FO, SNA-FSU et UNSA) a organisé hier une journée d'action en écho de la grève décidée au niveau national. Depuis le 1^{er} janvier, les « Affaires Maritimes » ne sont plus en tant qu'entité administrative. Elles ont laissé place à la DML, la « Délégation à la Mer et au Littoral » qui, disent les personnels, sont « un regroupement contre nature sans lien fonctionnel, voulu uniquement pour dégraisser les fonctionnaires dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques ». Ainsi, les administratifs de la Délégation de la Mer et du Littoral (vingt-cinq personnes dans la Manche, à Cherbourg, font désormais partie de la Direction départementale des Territoires et de la Mer, qui regroupe sous l'autorité du préfet l'ancienne DDA (direction de l'Agriculture), la DDE (l'Équipement), et l'Environnement. Ce « mélange des genres » ne satisfait pas du tout les administratifs de la mer.

Si l'intersyndicale s'est mobilisée à Cherbourg (comme elle l'a été au niveau national), c'est qu'il y a à défendre l'emploi de soixante-quinze personnes et leurs métiers



Sur les marches des ex-Affaires Maritimes, les locaux de la désormais Délégation de la Mer et du Littoral, l'intersyndicale mobilisée avec Alain Labbé, secrétaire général adjoint du Syndicat national des personnels des Affaires Maritimes (SPAM) CGT, Bernard Lebaron, secrétaire national du SPAM FO, Damien Mazzoni, représentant les personnels de l'Unité littorale des Affaires Maritimes CGT.

spécifiques. Les métiers sont ainsi répartis : les personnels administratifs dont on vient de parler, au nombre de vingt-cinq ; les personnels techniques (inspecteurs) qui visitent les bateaux (trois dont deux en formation) ; les gens embarqués sur la patrouilleur

Thémis, qui exercent les contrôles en mer, au nombre de trente-quatre ; l'ULAM, l'Unité littorale des affaires maritimes, qui assure sur le littoral de la manche la police et la prévention, qui contrôlent les marchés, les bateaux à quai, les criées, qui dépistent le tra-

vail clandestin... Combien sont-ils pour cette tâche très lourde ? Sept. Or, on est là au cœur du problème le plus criant, celui de la sécurité des navires. Ce que contestent les syndicats, c'est que des mesures en préparation tendent à supprimer les visites des gros

bateaux de commerce, des unités de pêche de moins de 12 mètres.

■ La France pénalisée

« Pour les premiers, on voit ce que donne la visite des navires par des sociétés privées : on en a le souvenir criant avec le naufrage de l'Erika ! » Les problèmes sont multiples : les métiers de la mer vont être ouverts à des reclassements, des gens venant de France Télécom (traumatisés), des militaires ou encore des « papys de la Marine ». Il y a actuellement des dysfonctionnements des ex-affaires maritimes, du fait de la réforme, qui irritent les usagers.

Ce que veulent les personnels et leurs syndicats, c'est « faire strictement et uniquement nos métiers ». Et si les décrets à venir cassent tout, ils disent qu'ils iront à Bruxelles expliquer comment ces réformes brisent ce qu'ils avaient gagné en contrôle des pêches et en sécurité des mers. « La France a payé 60 millions d'euros d'amende. Par nos exigences et parce qu'on n'a pas regardé à notre temps de travail, on a redressé la barre. Aujourd'hui, on nous casse ! Tant pis. On a arrêté de nous donner sans reconnaissance. La France paiera ».